

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE SEPTEMBRE 2017 tenue le 11 septembre 2017 au Centre des loisirs à dix-neuf heures ( 19 h 00 ) et à laquelle sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Patrice Tondreau

Marie Tanguay

Josée Audet

Alexandre Guay

Éric Guillemette

Mario Cantin

Absence motivée :

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Richard Galibois, maire.

Est aussi présent Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier.

### **1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Considérant qu'il y a quorum Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

### **2. ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AOÛT
4. GESTION FINANCIÈRE
  - 4.1 COMPTES À PAYER
  - 4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE D'AOÛT
5. RÉGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
  - 5.1 OCTROI DU CONTRAT DE MISE EN PLACE DES BORDURES DE BÉTON ET DU PAVAGE DES RUES DU SECTEUR DU FAUBOURG (V16-016)
  - 5.2 ACHAT DE BACS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES (E17-007)
  - 5.3 NOUVELLE SURFACE D'ABSORPTION POUR LE PARC DES LOISIRS
  - 5.4 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE, ROUTE ST-FRANÇOIS
6. URBANISME
  - 6.1 PIIA, 75, RUE DE L'ANSE (D17-204)
  - 6.2 DÉROGATION MINEURE ET PIIA, 65, RUE PRINCIPALE EST (D17-224)
  - 6.3 DÉROGATION MINEURE, 325, BOUL. BLAIS OUEST (D17-234)
  - 6.4 DÉROGATION MINEURE, 457, BOUL. BLAIS EST (D17-140)
  - 6.5 RECONNAISSANCE DE DROITS ACQUIS POUR USAGE AUTRE QU'AGRICOLE, LOTS 3 688 027 ET 3 687 583
7. AUTORISATIONS
8. AUTRES SUJETS
  - 8.1 AVIS PUBLIC D'ÉLECTION
  - 8.2 REMERCIEMENTS AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA 20<sup>E</sup> ÉDITION DE LA FÊTE DES ARTS ET TRADITIONS
9. CORRESPONDANCE
  - 9.1 BOURSE DES MAIRES, CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE MONTMAGNY
  - 9.2 PRIX FIERTÉ DU COCKTAIL PRESTIGE DESJARDINS
  - 9.3 LETTRE DE REMERCIEMENT DU COMITÉ ORGANISATEUR DE L'ÉVÈNEMENT ROCK THE BOAT
  - 9.4 LETTRE DE REMERCIEMENT DU COMITÉ ORGANISATEUR DU GRAND TOUR DESJARDINS
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA RÉUNION

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AOÛT**

IL EST PROPOSÉ PAR : Josée Audet

APPUYÉ PAR : Marie Tanguay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 7 août 2017.

ADOPTÉE

#### 4. GESTION FINANCIÈRE

##### 4.1 COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin  
 APPUYÉ PAR : Éric Guillemette  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
 DE PAYER les comptes suivants :

Fournisseurs	détails	montant	
Bureautique Côte-Sud Inc.	fournitures de bureau	36.22	
Hydro-Québec	centre des loisirs	365.48	
	usine traitement eau	1 594.33	
	station pompage Peupliers	594.87	
	éclairage de rue	1 820.31	4 374.99
Telus	téléphone	792.09	
	poste incendie	97.82	889.91
MRC de Montmagny	collecte sélective juillet	1 901.37	
	bacs bleus, bacs verts	2 600.09	
	entretien fibre optique	603.00	
	licence antivirus	150.00	
	laser rotatif usagé	125.00	5 379.46
SCA Rivière-du-Sud	quincaillerie	1 162.92	
Receveur général du Canada	DAS août 2017	2 652.34	
Revenu Québec	DAS août 2017	6 461.14	
CARRA	août	732.98	
Spécialité Moteurs Berthier	réparation petits outils	335.81	
Xerox	photocopieur	550.73	
	fournitures de bureau	622.94	1 173.67
Autobus LSBC Inc.	transport terrain de jeux	1 544.86	
Petite caisse générale	frais de poste	126.84	
Municipalité St-Vallier	lavage bunker	60.00	
Postes Canada	envoi journal août	193.18	
Mun. St-François	remb. recherche en eau	5 111.23	
Réal Huot Inc.	fournitures aqueduc et égouts	730.33	
JRM	bassin	11 664.28	
	Réparation pavage Principale	1 382.00	13 046.28
Sani Bleu	toilettes plage	478.30	
Jacques Caron Inc.	produits d'entretien	490.78	
Cytech Corbin	lumières terrain de balle	628.98	
	remplacement moteur fan	402.00	1 030.98
Signalisation Lévis Inc.	affiches 9-1-1	301.12	
Pagenet	pagettes service incendie	138.48	
Ferme Horticole Lajoie Inc.	terre à gazon	68.99	
Ville de Montmagny	service incendie transfert de zone	21.00	
Seao Constructo	appel d'offres	9.75	
Gestech Environnement Inc.	juillet et août 2017	9 641.80	
Concassés du Cap Inc.	roll-off	983.62	
Transport Adapté Vieux Quai	août 2017	388.41	
Arrêt Stop	voirie	420.95	
Régie gestion mat. rés. Mauricie	juillet 2017	9 711.41	
Entreprises F.M. Roy inca	fauchage	2 471.96	
Groupe Environex	eaux usées	148.32	
	eau potable	408.17	
	piscine municipale	46.00	602.49
Croisières AML	sortie terrain de jeu	1 004.72	
Service paysager Daniel Ross enr.	tondage	1 188.07	
Traitement Bel'Eau	entretien piscine	60.00	
Jean Casault, arpenteur	plan topographique loisirs	1 757.62	
	plan topographique garage	1 134.26	2 891.88
Martin & Levesque Inc.	épaulette service incendie	57.26	
Marc-André Boucher	consultant ressources humaines	479.06	
Yannick Savard	concepteur en architecture	1 650.00	
Gaudreau Environnement Inc.	contrat vidange	6 569.86	
Balkans Madawaska Ltée	fournitures de bureau	5.43	
Marie-Josée Daveluy	entretien toilette boutique	210.00	
Centre de Plein Air Ste-Apolline	sortie terrain de jeu	120.72	
Dubexpert Inc.	5 inspections par caméra	2 291.75	
Musée Maritime du Québec	sortie terrain de jeu	275.42	
Yvon Lévesque	initiation balle	200.00	
Francis Robin	initiation balle	125.00	
Service incendie	août 2017	683.10	

Visa	Canac – peinture voirie	77.65	
	Commission des transports	134.00	
	Cansel – laser	257.55	
	La Couvée- formation élection	41.82	
	Canadian Tire – crédit plafonnier	26.43	484.59

#### **Certificats de disponibilité de crédits**

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 89 069.06 \$

Martin Turgeon

#### **4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE D'AOÛT**

Le conseil prend acte du dépôt par le directeur général du rapport de conciliation bancaire au 31 août.

2017-133

IL EST PROPOSÉ PAR : Josée Audet  
 APPUYÉ PAR : Marie Tanguay  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
 D'ACCEPTER le rapport de conciliation bancaire tel que présenté.  
 ADOPTÉE

#### **5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS**

##### **5.1 OCTROI DU CONTRAT DES BORDURES DE BÉTON ET DU PAVAGE DES RUES DU SECTEUR DU FAUBOURG (V16-016)**

Résultats des soumissions pour la construction des bordures de béton et le pavage des rues secteur du Faubourg. Le projet a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, SEAO. Les résultats sont :

Les Entreprises JRMorin Inc. :	156 731,05 \$
Les Entreprises Lévisiennes :	167 799,98 \$
Construction B.M.L. :	173 474,85 \$
P.E. Pageau Inc. :	189 168,37 \$

Les bordereaux de soumission sont basés sur des taux unitaires selon les quantités estimées à partir des plans de construction.

2017-134

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin  
 APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
 D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire, Les Entreprises JRMorin inc.;

DE MANDATER le maire Richard Galibois et le directeur général Martin Turgeon à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels et à procéder au paiement des travaux.

ADOPTÉE

##### **5.2 ACHAT DE BACS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES (E17-007)**

Participation à un appel d'offre pour un achat regroupé de bacs bruns pour la collecte des matières organiques qui sera introduit au printemps 2018 sur le territoire de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants pour la collecte des matières organiques, pour les années 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer un minimum de 600 bacs roulants aérés de 240 l. et autant de mini-bacs de cuisine pour satisfaire ses besoins.

2017-137

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Guay  
 APPUYÉ PAR : Éric Guillemette  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE CONFIER à l'UMQ le mandat de préparer, en notre nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants aérés de 240 l. et de mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Municipalité pour les années 2018 et 2019;

DE S'ENGAGER à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé, si l'UMQ adjudge un contrat;

DE S'ENGAGER à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-20182019, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles; si l'UMQ adjudge un contrat;

DE FOURNIR à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

DE RECONNAÎTRE que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5%;

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

### **5.3 NOUVELLE SURFACE D'ABSORPTION POUR LE PARC DES LOISIRS**

Suite au rapport d'inspection de notre assureur, la Mutuelle des municipalités du Québec, plusieurs recommandations ont été émises au niveau de l'aménagement et de la sécurité du Parc des loisirs, dont la mise aux normes de la surface d'absorption des modules de jeux. Les travaux consistent à excaver la surface de jeux, installer des bordures de plastique et une surface d'absorption en fibre de bois, soit des travaux similaires à ceux du nouveau parc de la cour d'école. Les recommandations prévoyaient aussi le démantèlement du module de bois et de la glissoire métallique, ce qui a été fait.

L'achat de la surface d'absorption et des bordures se fera auprès de Tessier Récréo-Parc qui offre les meilleurs prix parmi les trois propositions. Les employés municipaux s'occuperont de l'installation et la location de la machinerie se fera à même les contrats de travaux divers déjà octroyés.

2017-138

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrice Tondreau  
 APPUYÉ PAR : Marie Tanguay  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE PROCÉDER aux travaux d'aménagement d'une nouvelle surface d'absorption pour le Parc des loisirs pour la somme d'environ 14 500 \$.

ADOPTÉE

#### **5.4 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE, ROUTE ST-FRANÇOIS**

Demande du MTQ pour le renouvellement du contrat de déneigement de la route St-François. Le contrat de 15 692 \$ a été offert aux entreprises FM Roy qui sont déjà sous contrat pour le déneigement des rues de la Municipalité. La Municipalité signe le contrat avec le MTQ et sous-traite à FM Roy au même montant.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sous-traite tous les contrats de déneigement à des entrepreneurs et que le tronçon de la route St-François est déneigé par FM Roy.

2017-139

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin  
APPUYÉ PAR : Éric Guillemette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
DE RENOUELER le contrat avec le MTQ pour la route St-François et sous-traiter à FM Roy au même montant pour l'hiver 2017-2018;

D'INCLURE les modalités du contrat pour l'année optionnelle 2018-2019 dans l'appel d'offre du prochain contrat de déneigement de la Municipalité (2018 à 2021);

DE MANDATER le maire Richard Galibois et le directeur général Martin Turgeon à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels.

ADOPTÉE

#### **6. URBANISME**

##### **6.1 PIIA, 75, RUE DE L'ANSE (D17-204)**

Projet d'agrandissement d'une résidence de villégiature. Un certificat de localisation et un plan du projet d'implantation sont aussi présentés avec les plans de construction.

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les différentes prescriptions du règlement de zonage et que le bâtiment bénéficie d'un droit acquis au niveau de la marge latérale;

CONSIDÉRANT l'intégration au milieu bâti, le type et la qualité des matériaux utilisés;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la séance du 5 septembre du Comité consultatif d'urbanisme et il recommande d'accepter le projet avec les recommandations suivantes : assurer la protection des arbres matures situés sur la ligne mitoyenne et régulariser la question du droit de vue avec les propriétaires du lot 3 477 220;

CONSIDÉRANT QU'il semble y avoir plusieurs branchements à l'égout problématiques dans le secteur et que la Municipalité est à valider la conformité des branchements des résidences du secteur.

2017-135

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay  
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
D'AUTORISER le projet tel que présenté en y mentionnant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), soit de préserver les arbres sur la ligne mitoyenne et régulariser la question du droit de vue sur le lot voisin;

DE MANDATER l'inspecteur municipal pour faire une visite de validation du branchement à l'égout.

ADOPTÉE

##### **6.2 DÉROGATION MINEURE ET PIIA, 65 RUE PRINCIPALE (D17-224)**

Agrandissement en cours arrière et rénovation d'un bâtiment centenaire. Un certificat de localisation et un plan du projet d'implantation sont aussi présentés avec les plans de construction.

Le projet contrevient l'article 5.5.2 du règlement de zonage stipulant qu'un bâtiment accessoire doit être érigée à une distance minimale de 4,0 m du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un terrain de coin et qu'il est possible d'accéder au bâtiment secondaire par la rue de la Marina;

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT l'intégration au milieu bâti, le type et la qualité des matériaux utilisés;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la séance du 1<sup>er</sup> août du Comité consultatif d'urbanisme avec la recommandation d'accepter le projet.

2017-136

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin  
APPUYÉ PAR : Josée Audet  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
D'AUTORISER le projet de rénovation et d'agrandissement, selon la recommandation du CCU;

D'ACCORDER la dérogation mineure, permettant une distance d'environ 2,25 m avec le garage existant.

ADOPTÉE

### **6.3 DÉROGATION MINEURE, 325, BOUL. BLAIS OUEST (D17-324)**

Construction d'un second garage attaché à une résidence de plain-pied qui en comporte déjà un.

Le projet contrevient l'article 5.5.1 du règlement de zonage stipulant que dans le cas où un garage est intégré au bâtiment principal, il est interdit d'implanter un autre garage sur le terrain et que le bâtiment principal doit respecter les marges de recul prescrites.

Le garage projeté empièterait sur l'aire de protection immédiate d'un puits de catégorie 3 et des modifications à celui-ci seront exigées.

CONSIDÉRANT le type et la qualité des matériaux utilisés;

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la séance du 5 septembre du Comité consultatif d'urbanisme et que malgré certaines réticences sur la volumétrie du bâtiment après le projet, le comité recommande d'accepter le projet si les dispositions du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection sont respectées.

2017-140

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Guay  
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
D'AUTORISER le projet conditionnellement au déplacement du puits afin de respecter l'aire de protection immédiate de 3 mètres;

D'ACCORDER la dérogation mineure pour la construction d'un second garage.

ADOPTÉE

### **6.4 DÉROGATION MINEURE, 457, BOUL. BLAIS EST (D17-140)**

Reconstruction d'un bâtiment abritant les équipements de pompage d'un puits sans l'obtention préalable d'un permis de construction.

Le projet déroge à l'article 11.5.2 du règlement de zonage sur la localisation des bâtiments accessoires car il est situé dans la marge avant, à moins d'un mètre de la marge latérale. Le projet déroge aussi à l'article 11.5.3.1 au sujet du nombre maximal de bâtiments accessoires autorisés soit de 4 au lieu de 2.

CONSIDÉRANT que les travaux ont été effectués sans l'obtention préalable d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT la bonne foi du demandeur qui a modifié le projet en cours de construction et qui a consulté les voisins immédiats pour éviter tout empiètement et minimiser les nuisances;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la séance du 1<sup>er</sup> août du Comité consultatif d'urbanisme avec la recommandation d'accepter le projet.

2017-141

IL EST PROPOSÉ PAR : Josée Audet  
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
DE REFUSER la demande de dérogation mineure vu l'absence de permis avant les travaux et la perte des droits acquis par la démolition de l'ancien bâtiment;

DE TOLÉRER le bâtiment construit vu la bonne foi évidente du demandeur. Le bâtiment en question ne devra servir qu'à abriter les équipements nécessaires au bon fonctionnement du puits et toute nouvelle demande de permis devra respecter les normes relatives aux bâtiments accessoires.

ADOPTÉE

**6.5 RECONNAISSANCE DE DROITS ACQUIS POUR USAGE AUTRE QU'AGRICOLE, LOTS 3 688 027 ET 3 687 583**

Demande de reconnaissance de droits acquis pour un usage autre qu'agricole du propriétaire des lots 3 688 027 et 3 687 583 à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté respecte les prescriptions des règlements de zonage et de lotissement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la présence d'une résidence de villégiature habitable sur la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est escarpé et impropre, autant à l'agriculture qu'à la foresterie.

2017-142

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette

APPUYÉ PAR : Mario Cantin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'APPUYER la demande de reconnaissance de droits acquis auprès de la CPTAQ pour les lots 3 688 027 et 3 687 593;

D'ATTESTER QUE le projet présenté respecte les règlements de zonage et de lotissement de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

ADOPTÉE

**7. AUTORISATIONS**

**8. AUTRES SUJETS**

**8.1 AVIS PUBLIC D'ÉLECTION**

L'avis d'élection pour le scrutin du 5 novembre a été donné le 31 août dernier. Le poste de Maire et les 6 postes de conseillers seront ouverts aux candidatures du 22 septembre au 6 octobre prochain. Le secrétaire d'élection nommé par le président d'élection est Mme Isabelle Mercier.

La dernière séance ordinaire du conseil municipal avant les élections aura lieu de 2 octobre prochain

**8.2 REMERCIEMENTS AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA 20<sup>E</sup> ÉDITION DE LA FÊTE DES ARTS ET TRADITIONS**

Monsieur le Maire, au nom du Conseil municipal, remercie le comité organisateur, la Corporation Touristique de Berthier-sur-Mer, les exposants et tous les bénévoles impliqués dans l'évènement. La 20<sup>e</sup> édition de la Fête des arts de traditions a été un véritable succès.

**9. CORRESPONDANCE**

**9.1 BOURSE DES MAIRES, CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE MONTMAGNY**

Le Centre d'études collégiales de Montmagny sollicite encore cette année la participation de la Municipalité pour la remise des bourses d'étude des Maires. Historiquement, la Municipalité octroie 100 \$ pour chaque nouvel étudiant de Berthier-sur-Mer inscrit au Centre d'étude. Cette année la contribution serait de 200 \$.

2017-143

IL EST PROPOSÉ PAR : Josée Audet

APPUYÉ PAR : Mario Cantin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OFFRIR deux bourses de 100 \$, pour un total de 200 \$.

ADOPTÉE

**9.2 PRIX FIERTÉ DU COCKTAIL PRESTIGE DESJARDINS**

Dans le cadre du Cocktail Prestige Desjardins, la MRC de Montmagny remettra un prix à une petite entreprise de la région en activité depuis au moins trois ans et qui fait la fierté des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Guitares Boucher de Berthier-sur-Mer produit des guitares de haute qualité reconnues par de nombreux musiciens et distribuées dans plus de onze pays sur trois continents;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2005, l'entreprise Guitares Boucher s'est bâti une notoriété plus qu'enviable dans le monde de la fabrication de guitares acoustiques haut de gamme;

CONSIDÉRANT QUE derrière Guitares Boucher se trouve une équipe de professionnels, d'artisans et de luthiers fiers d'œuvrer à la conception d'un produit de fabrication québécoise.

2017-144

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay  
APPUYÉ PAR : Éric Guillemette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
DE PRÉSENTER l'entreprise Guitares Boucher pour le prix Fierté du cocktail prestige Desjardins;

ADOPTÉE

### **9.3 LETTRE DE REMERCIEMENTS DU COMITÉ ORGANISATEUR DE L'ÉVÈNEMENT ROCK THE BOAT**

Lettre de remerciements du comité organisateur de l'activité pour la contribution financière de la Municipalité.

### **9.4 LETTRE DE REMERCIEMENTS DU COMITÉ ORGANISATEUR DU GRAND TOUR DESJARDINS**

Lettre de remerciements du comité organisateur de l'activité pour l'accueil de plus de 1 400 cyclistes au Parc fluvial.

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Noues paysagères : présentation de la conseillère Josée Audet sur la configuration et l'entretien des noues. Mme Audet propose que les citoyens fassent l'entretien de la bande de gazon entre la rue et le fossé (noues paysagères). Les employés municipaux procèderaient à un entretien général quelquefois par année et nous réévaluerons la situation dans un an. Certains citoyens démontrent leur mécontentement, d'autre indiquent que l'entretien n'est pas si difficile. Des instructions plus claires suivront.
- Remerciements de Francine Jean de la Corporation touristique pour l'aide apportée par la Municipalité à l'organisation de l'événement.
- Question d'un citoyen sur les résultats des tests d'eau effectués à la plage et dans le ruisseau Corriveau cet été. Un suivi sera fait par la direction générale.
- Suggestions de citoyens pour utiliser les locaux libres, comme par exemple, ceux de l'ancienne quincaillerie pour fournir des locaux et du support à de petits projets d'entreprise en développement.
- Demande d'un citoyen afin que la Municipalité assure un suivi auprès d'Hydro-Québec pour le retrait de plusieurs poteaux inutilisés qui n'ont pas été retirés.

## **11. LEVÉE DE LA RÉUNION**

2017-145

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Guay  
APPUYÉ PAR : Mario Cantin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
DE TERMINER la réunion à 19 h 56

ADOPTÉE

Maire :

Directeur général et secrétaire-trésorier :